



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires  
du Rhône

Lyon, le 14 NOV. 2019

Service Planification Aménagement Risques

Pôle Planification

Le directeur départemental des territoires

Affaire suivie par : Vincent MOLLION

Tél : 04 78 62 53 95

Fax : 04 78 62 54 94

Courriel : [vincent.mollion@rhone.gouv.fr](mailto:vincent.mollion@rhone.gouv.fr)

à

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon  
20 rue du Lac – CS 33569  
69505 LYON cedex 3

**OBJET** : Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon.  
Procédure de modification simplifiée n°1 – Nouveau lycée 2 avenue du Pont Pasteur.  
**REF.** : Délibération n°2019-3812 – Pièces constitutives du dossier de projet de modification simplifiée n°1.  
L-9318S/EL/VM

Conformément à l'article L. 153-37 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU-H de la métropole de Lyon, arrêté par délibération du conseil municipal le 30 septembre 2019 et reçu par mes services le 10 octobre 2019.

**Après analyse, le dossier n'appelle pas d'observation de la part de mes services.**

Le présent avis peut être versé au dossier de mise à disposition du public.

Le directeur

Le Directeur Départemental

Jacques BANDERIER